Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 022-212200950-20251204-25_12_009-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
25 - DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	9
• votants	9
• absents	2
• exclus	0

Date de convocation :
28 novembre 2025

Date d'affichage :
09 décembre 2025

Objet
Participation aux cotisations de protection complémentaire des agents

De la commune LANDEBAERON

Séance du 04 décembre 2025 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

TONDEREAU Sébastien

Étaient présents :
AUBRY Gwénaëlle, LEBEAU Emmanuelle, LE MOAL Françoise, MALCAVET Patrice, O'CONNOR Nathalie, PIRIOU Olivier, RAMMELOO Pauline, BALLARD Ronan
Procuration : LE MOAL Françoise à Sébastien TONDEREAU
Absents : TANGUY Kévin, DECERPRIT Michel.

Secrétaire de séance :
AUBRY Gwénaëlle

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il y a obligation des employeurs territoriaux de participer à hauteur de 15€ minimum par agent au 01/01/2026.
Pas d'obligation d'adhérer au contrat groupe du CDG 22(MNT) car beaucoup de mouvement de personnel.
Par contre tout agent ayant un contrat labellisé se verra octroyer 15€ par mois.
Après délibération, l'assemblée y émet un avis favorable.

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 09 décembre 2025.

Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 09 décembre 2025

Le Maire

MAIRIE DE LANDEBAERON
22 Côtes-d'Armor